



Journées à la Mer - 2023

Présentation du dispositif

Formulaire de préinscription- Ville de SERRIS-

De nouveau, la Ville de Serris reconduit l'opération "**une journée à la mer pour 1 euro**".
Le service Jeunesse et Sport vous propose de participer à cette journée à la mer avec lui cet été.
La sortie est encadrée par les éducateurs sportifs municipaux et les trajets A/R effectués en bus grand tourisme.

Le paiement s'effectuera au service Jeunesse et Sport (en espèces) une semaine au minimum avant le début de la sortie pour valider l'inscription.

En cas d'absence, toute personne inscrite ne prévenant pas le service Jeunesse et Sport par écrit quatre jours à l'adresse suivante : jeunesse.sport@serris.fr avant la sortie, ou ne présentant pas un certificat médical au cours de la semaine qui suit, se verra facturer la somme de 20,00 € par jeune.

les places sont limitées à 15 jeunes par sortie et exclusivement aux SERRISSIENS.

Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée et vous pouvez bénéficier d'une journée à la mer. Une liste d'attente sera constituée si vous souhaitez participer aux deux sorties selon les places disponibles.

Venir avec une tenue sportive adaptée, casquette, crème solaire, affaires de bain et sa bouteille d'eau. Le pique-nique du midi est fourni par la ville.

Départ prévu entre 6h30 et 6h45 selon le lieu et le retour est prévu vers 21h30
(selon le trafic routier)

Plus d'infos à jeunesse.sport@serris.fr ou au 01 60 43 60 69.

1.Choix de la journée

- Mercredi 19 juillet 2023- LE TOUQUET
- Mercredi 26 juillet 2023- CABOURG

2.Choix du lieu de départ

- 6h30- devant la Ferme des Communes (Bourg)
- 6h45-devant l'Hôtel de Ville

3.Liste d'attente pour la journée supplémentaire (selon disponibilité).

- Mercredi 19 juillet 2023- LE TOUQUET
- Mercredi 26 juillet 2023- CABOURG

4.Choix du lieu de départ pour la journée supplémentaire (selon disponibilité).

- 6h30- devant la Ferme des Communes (Bourg)
- 6h45-devant l'Hôtel de Ville

Informations sur l'adulte inscrivant l'enfant

5.Nom et prénom de l'adulte responsable :

6.Qualité de l'adulte responsable

- Père
- Mère
- Tuteur Légal

7.Adresse complète : numéro, rue, code postal et ville :

8. Courriel :

9.Coordonnées téléphoniques :

10. J'autorise mon enfant à rentrer seul à la fin de la sortie vers 21h30 :

- Oui
- Non

Information sur le Jeune participant à l'activité

12.Nom et prénom du jeune participant à la sortie "journée à la mer "

13. Date de naissance du jeune participant :

14. Lieu de naissance du jeune participant :

15. Téléphone du jeune participant :

16. Courriel du jeune :

17. Nom de l'établissement scolaire fréquenté par le jeune participant et sa classe :

18.Maladies chroniques ou allergies.

- Oui, si oui, lesquelles
- Non

19.Traitement médical en cours

- Oui, si oui, lequel
- Non

Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom et prénom :

Coordonnées téléphoniques :

AUTORISATION PARENTALE

- J'autorise mon enfant à prendre part à la journée à la mer organisée par la commune de SERRIS. Je l'autorise à se rendre et à rentrer seul de la sortie par ses propres moyens, la responsabilité de la commune de SERRIS ne pouvant être engagée lors des trajets (si j'ai coché oui plus haut).
- J'atteste sur l'honneur que mon enfant possède une assurance extra-scolaire.
- J'ai bien pris note et j'autorise mon enfant à prendre le bus grand tourisme pour se rendre à la sortie.
- J'autorise la commune de SERRIS et le représentant de l'institution à faire donner tous les soins médicaux et chirurgicaux qui pourraient être nécessaires en cas d'accident survenu à mon enfant et éventuellement à le faire transporter dans un l'hôpital

Règlement intérieur des activités-sorties.

- Les enfants / jeunes sont inscrits pour l'activité-sortie avec les horaires indiqués et encadrement. Le jeune ne pourra pas quitter le groupe et rentrer par ses propres moyens.
- Tout enfant / jeune se doit de respecter les lieux et le matériel qui lui seront mis à disposition. Toute dégradation volontaire pourra faire l'objet d'une exclusion temporaire et/ou d'une facturation.
- Un comportement, vocabulaire respectueux est indispensable et obligatoire envers le personnel communal, les prestataires et les enfants / jeunes participant à la journée.
- Chaque enfant / jeune doit avoir sa bouteille d'eau et sa tenue de sport.
- Les téléphones portables ne pourront être utilisés que sur des plages horaires définies en dehors des activités.
- Aucune participation partielle n'est envisageable et aucun remboursement effectué en cas d'absence injustifiée par un document officiel.
- J'autorise à prendre en photo, et publier les photos et vidéos sur lesquelles figure mon enfant dans le cadre des activités jeunesse et à titre non lucratif dans les outils de communication de la ville de Serris.

Signature du représentant légal du stagiaire pour acceptation :

Mentions obligatoires

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Serris. Elles sont conservées pendant la durée de l'opération « une journée à la mer pour 1 € ».